



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 75332

### Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les difficultés récurrentes que rencontrent les services de soutien à domicile qui, par leur professionnalisation et la qualification de leurs personnels, assurent une réelle mission de service public. L'assemblée générale des associations familiales de la région Midi-Pyrénées s'est réunie, les 16 et 17 octobre 2009, à Laguiole sur le thème des « solidarités familiales et solidarités publiques ». Les familles ne veulent pas être dépossédées de leur responsabilité et de leur implication. Les familles organisées apportent, en plus, leur spécificité associative fondée sur des valeurs, des réponses transversales, et qui garantissent un lien dynamique entre les acteurs et les bénéficiaires. Le vieillissement de la population en constante augmentation, demande de reconsidérer les mécanismes de solidarité intergénérationnelle et de solidarité publique dans la prise en charge de nos aînés. Le développement sur le territoire des services médicaux et sociaux coordonnés à domicile doit faciliter le maintien à domicile et le soutien aux aidants et permettre de mieux articuler le temps professionnel et le temps familial personnel. Les coûts des maisons de retraite, publiques ou privées, dépassent largement les ressources disponibles des résidents accueillis. L'URAF de Midi-Pyrénées considère que les disparités entre les territoires et les départements doivent être corrigées par la solidarité nationale. L'État doit jouer un rôle essentiel de rééquilibrage entre les territoires dans les domaines des politiques sociales et familiales et ainsi préserver le principe d'égalité des prestations ou d'accès aux services pour tout citoyen. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre en direction des solidarités familiales et des solidarités territoriales.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Lou Marcel](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75332

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2010, page 3595

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)